



## Année 2020.2021

### Inscriptions aux services périscolaires

### Restauration - Garderie - Mercredi

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la restauration scolaire, à la garderie périscolaire et/ou au centre de loisirs du mercredi pour la rentrée 2020, vous pouvez dès à présent enregistrer votre demande sur le Portail Famille d'Hérouville Saint-Clair en vous connectant à votre espace avant le 15 juillet 2020  
[« https://www.espace-citoyens.net/herouville/ ».](https://www.espace-citoyens.net/herouville/)

**Cette inscription est obligatoire et doit être renouvelée chaque année.**

- ⚠ Les tarifs de ces services sont proportionnels aux ressources du foyer, mais si les pièces justificatives ci-dessous ne sont pas fournies, **le tarif maximum sera appliqué**.
- **dernière attestation de paiement et de quotient CAF** (la composition de la famille doit apparaître sur le document),
  - **justificatif de domicile récent** (dernière quittance de loyer ou attestation de domicile du prestataire d'électricité ou d'eau) et
  - **fiche sanitaire** (une par enfant).

Le service Education



## Année 2020.2021

### Inscriptions aux services périscolaires

### Restauration - Garderie - Mercredi

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la restauration scolaire, à la garderie périscolaire et/ou au centre de loisirs du mercredi pour la rentrée 2020, vous pouvez dès à présent enregistrer votre demande sur le Portail Famille d'Hérouville Saint-Clair en vous connectant à votre espace avant le 15 juillet 2020  
[« https://www.espace-citoyens.net/herouville/ ».](https://www.espace-citoyens.net/herouville/)

**Cette inscription est obligatoire et doit être renouvelée chaque année.**

- ⚠ Les tarifs de ces services sont proportionnels aux ressources du foyer, mais si les pièces justificatives ci-dessous ne sont pas fournies, **le tarif maximum sera appliqué**.
- **dernière attestation de paiement et de quotient CAF** (la composition de la famille doit apparaître sur le document),
  - **justificatif de domicile récent** (dernière quittance de loyer ou attestation de domicile du prestataire d'électricité ou d'eau) et
  - **fiche sanitaire** (une par enfant).

Le service Education